

### **MARIE-CHARLOTTE MENARD** DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LANVOLLON-PLOUHA - 22 CÔTES D'ARMOR



#### *Comment se développer durablement dans une intercommunalité rurale ? L'exemple de la Communauté de Communes de Lanvollon Plouha<sup>(1)</sup>*

Levons une première interrogation : « Pourquoi le développement durable en milieu rural ? ». La réponse est très simple : « Parce qu'il n'y a pas le choix ». Du moins c'est ce que les développeurs de la Communauté de Communes de Lanvollon Plouha ont ressenti il y a déjà plus d'une dizaine d'années. L'actualité récente autour du défi permanent et complexe de la qualité de l'eau nous l'a fortement rappelé (nous sommes situés dans les Côtes d'Armor, en Bretagne) : comment imaginer capter, accueillir et garder populations et entreprises si nous ne faisons pas le maximum pour leur aménager un territoire viable économiquement, équitable socialement et humainement, solidaire avec ces voisins et offrant une vraie qualité de vie environnementale ?

Alors comment faire ? Comment faire quand on est un « petit » territoire de 15 communes rurales (dont une littorale) réparties sur une superficie d'environ 200 km<sup>2</sup> et qui accueillent un peu moins de 15 000 habitants ? Comment faire quand on est coincé entre trois pôles urbains d'attraction qui limitent un développement économique interne pourtant vivace même si sans industrie ; quand on est donc soumis à des migrations domicile-travail à sens quasi unique qui modifient significativement la vie des bourgs ? Comment faire pour maintenir l'activité agricole qui façonne et fait vivre une partie non négligeable du territoire et préserver les espaces et ressources naturelles ? Comment faire quand on est une intercommunalité somme toute jeune (un SIVOM créé en 1989 devenu Communauté de Communes en 92 à 13 communes puis à 15 communes en 1998) ?

La réponse des élues et personnels de la Communauté de Communes de Lanvollon Plouha a été très « Monsieur Jourdain », c'est-à-dire très pragmatique, très intuitive, très quotidienne, peut-être à ce titre un peu brouillonne, mais dans « le faire » justement, pas dans le programmé, pas dans l'écrit. A ce propos, nous confessons assez spontanément être soulagés que la Communauté de Communes ait été reconnue Agenda 21 dès 2004 par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable : s'il fallait demander ce label aujourd'hui, nous aurions beaucoup de mal à produire les écrits pour nous qualifier. Car, somme toute, notre schéma de développement durable repose sur des éléments intangibles, difficiles à formaliser :

- Une forte ambition des élues pour le territoire, leur conviction sur la question du développement durable et leur travail de terrain,
- La concordance d'intérêt pour le territoire de nombreux acteurs notamment associatifs,
- La mobilisation citoyenne sur ces enjeux, certes suscitée, mais dont le développement a largement dépassé les attentes,



# CHAPITRE

3

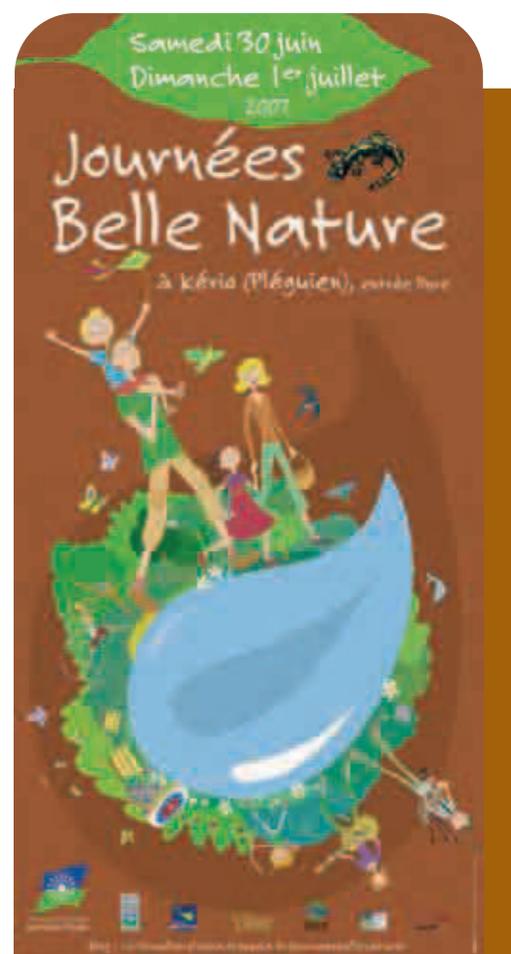
LE JOURNAL  
DES COMMUNAUTÉS

l'intérêt et la richesse du regard qu'il porte sur notre action et du relais précieux qu'il assure sur l'état et la vie du territoire, de ses habitants, de ses entreprises, de ses acteurs associatifs... C'est cette proximité qu'il entretient qui garantit la participation citoyenne, et c'est cette participation citoyenne qui permet que notre démarche de développement durable soit entière.

Au-delà de la participation citoyenne, quelles actions la Communauté de communes de Lanvollon Plouha mène-t-elle pour assurer un développement durable ? La réponse est simple : elle met en œuvre ses compétences. Car c'est bien l'agrégat consécutif de compétences-clés pour le territoire qui crée le « système » qui est la base du développement durable : articuler économie, société, environnement et solidarité internationale. En effet, parmi les compétences de la Communauté de Communes on retrouve :

- L'aménagement de l'espace et le développement économique avec une attention particulière à accompagner l'implantation des entreprises sur un territoire concurrencé par des zones mieux desservies ou plus aidées que les nôtres, ou mieux connues pour leur passé industriel..., car il faut le répéter, ce sont les fruits des activités des entreprises qui nous permettent de financer une grande partie des autres compétences,
- L'environnement et le cadre de vie : eau en production et distribution en régie<sup>3</sup> avec périmètres de protection, entretien des cours d'eau, assainissement non collectif (notre collectivité a pris cette compétence très tôt), collecte des ordures ménagères...,
- La vie sociale : petite enfance/enfance/jeunesse (avec une Maison de la Petite Enfance abritant un multi-accueil, un relais parents assistantes maternelles, un centre de loisirs sans hébergement, mais aussi de l'accompagnement de projets pour les jeunes...), un chantier d'insertion (14 postes d'insertion ouverts au sein de la collectivité travaillant sur du petit patrimoine bâti, sur une roseraie...) avec également un travail engagé sur l'habitat social,
- Le sport, la culture, la musique : une école de musique communautaire, la promotion touristique, le soutien à l'aménagement des sentiers de randonnées, l'animation en faveur des associations... ,
- Et la coopération décentralisée avec Madagascar (dans le cas de la Loi Oudin-Santini), la Roumanie et la Pologne.

Alors, bien sûr, au-delà du faire, il faut communiquer, sensibiliser. On pourra citer le livret « Le développement durable chez nous », guide collectif de vulgarisation qui a mené la Communauté de Communes de Lanvollon Plouha aux Rubans de Développement Durable en 2005 ;



ou encore le principe d'organisation d'un évènement annuel de sensibilisation au Développement Durable. Cette année, ce fut les Journées Belle Nature, manifestation festive, déambulatoire et de découverte sur le thème de l'Eau, qui s'est tenue les 30 juin et 1er juillet dernier<sup>5</sup>.

Faire et partager donc. Et peut-être quand même prendre enfin le temps de formaliser : ce serait un bon prétexte pour aller encore plus loin ensemble... ■

*Marie-Charlotte Menard*

*Directrice générale des Services de la Communauté de Communes de Lanvollon-Plouha*

Pour en savoir plus :

Nos sites internet :

[www.cc-lanvollon-plouha.com](http://www.cc-lanvollon-plouha.com)

[www.conseil-citoyen.org](http://www.conseil-citoyen.org)

Nos blogs :

[www.cc-lanvollon-plouha.typepad.fr](http://www.cc-lanvollon-plouha.typepad.fr)

[www.cc-lanvollon-plouha.typepad.fr/journeesbellenature](http://www.cc-lanvollon-plouha.typepad.fr/journeesbellenature)

Nos coordonnées :

Communauté de Communes de Lanvollon-Plouha

Moulin de Blanchardeau - BP 36 - F-22290 Lanvollon

Tél. : + 33 (0)2 96 70 17 04 - Fax : + 33 (0)2 96 70 29 18

Courriel : [cdc@cc-lanvollon-plouha.fr](mailto:cdc@cc-lanvollon-plouha.fr)

- (1) Je ne suis arrivée à la CCLP qu'en février 2007. Cet article se base donc d'une part sur ce que j'ai pu constater du fonctionnement de l'EPCI depuis et, d'autre part, sur ce que je perçois de l'histoire du développement durable dans cette collectivité. L'article est donc forcément partiel et partial et n'engage donc que mon propre point de vue.
- (2) Ce diagnostic a pris la forme d'une publication intitulée « Le Goëlo, terre d'avenir – un territoire sur la voie du développement durable ».
- (3) On n'insistera jamais assez sur l'enjeu majeur que constitue la qualité de l'eau pour notre territoire. Les élus communautaires ont choisi d'assumer cette responsabilité, en 2002 pour la production et en 2005 pour la distribution : cette prise de responsabilité a constitué un pas décisif dans la démarche de développement durable.
- (4) Réalisé avec le Conseil Citoyen bien sûr, mais aussi les écoles du territoire, et de nombreuses associations et partenaires institutionnels.
- (5) Pour plus d'information : [www.cc-lanvollon-plouha.typepad.fr/journeesbellenature](http://www.cc-lanvollon-plouha.typepad.fr/journeesbellenature).